

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**PREFECTURE**

Direction de l'interministérialité  
et du développement durable  
Bureau des ICPE et de la  
protection du patrimoine

Arrêté DIDD-ICPE/PP-2015 n° 320

**Commission locale de l'eau du Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des  
Eaux (SAGE) Evre, Thau, Saint-Denis**

Modification de la composition

**ARRETE**

**Le Préfet de Maine-et-Loire  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 165 du 19 mars 2010 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Evre, Thau, Saint-Denis ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 451 du 8 septembre 2010 modifié portant création de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du SAGE précité ;

Vu la demande en date du 10 mars 2015 du président de l'association La Sauvegarde de l'Anjou tendant au remplacement de M. Paul GAUBERT par M. Joseph RETHORE ;

Vu la délibération du Conseil départemental de Maine-et-Loire en date du 20 avril 2015 désignant Mme Françoise PAGERIT comme représentante dans ladite commission ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la commission locale de l'eau dont la composition est fixée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 451 du 8 septembre 2010 susvisé est modifié comme suit :

*(les modifications apparaissent en gras)*

M. Serge PIOU, représentant le Conseil général de Maine-et-Loire

*est remplacé par :*

**Mme Françoise PAGERIT**, représentant le Conseil **départemental** de Maine-et-Loire

**Article 2 :** Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées de la commission susvisée est modifié comme suit :

M. Paul GAUBERT

*est remplacé par :*

**M. Joseph RETHORE**

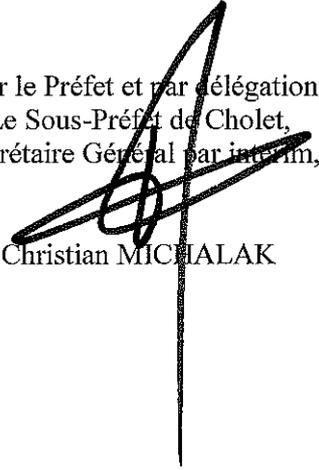
**Article 3 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 451 du 8 septembre 2010 modifié restent inchangées.

**Article 4 :** la liste actualisée des membres de la commission est annexée au présent arrêté.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Cholet, Secrétaire Général par intérim, et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire et mis en ligne sur le site [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Fait à ANGERS, le 27 JUIL. 2015

Pour le Préfet et par déléation,  
Le Sous-Préfet de Cholet,  
Secrétaire Général par intérim,

  
Christian MICHALAK

Délais et voies de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes.*

LISTE DES MEMBRES  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU S.A.G.E. EVRE THAU ST DENIS

**1) Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (19 membres)**

M. Christophe DOUGE, représentant le Conseil régional des Pays-de-la-Loire  
Mme Françoise PAGERIT, représentant le Conseil départemental de Maine-et-Loire

représentants nommés sur proposition de l'association départementale des maires de Maine-et-Loire

M. Freddy BAUMARD, conseiller municipal de Saint Georges-des-Gardes

M. Marc GREMILLON, maire de Trémentines,

M. Jean-Robert TIGNON, conseiller municipal de Saint-Léger-sous-Cholet,

Mme Maryvonne CHALOPIN, conseillère municipale du May-sur-Evre

M. Jean-Robert GACHET, maire de Jallais

M. Christophe GALLARD, conseiller municipal de Beaupréau, représentant la communauté de communes du Centre-Mauges

M. Guy CHESNE, conseiller municipal de Villedieu la Blouère

M. Robert BENETEAU, adjoint au maire de Saint Macaire en Mauges

M. Joseph MARSAULT, maire de Montrevault

M. Pierre MALINGE, maire de La Salle et Chapelle Aubry

M. André GRIMAULT, maire de La Pommeraye

M. Dominique AUVRAY, adjoint au maire du Marillais

Mme Danielle PINEAU, maire de Saint Laurent du Mottay

M. Luc CLOCHARD, vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre

M. Christophe JOLIVET, vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Evre

M. Denis RAIMBAULT, maire du Fief-Sauvin

M. Eric THOUZEAU, délégué de la région des Pays de la Loire au sein de l'établissement public Loire

**2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (9 membres)**

Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. Alain JAFFRELOT

Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine-et-Loire :

M. Michel de SIMIANE

Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire :

M. Pascal GALLARD

Comité régional de développement agricole des Mauges :

M. Bernard POINEL

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire :

M. Jean PERRAULT

Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Maine-et-Loire

M. le Président de l'UFC Que Choisir 49 ou son représentant

La Sauvegarde de l'Anjou :

M. Joseph RETHORE

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire et Mauges :

M. Vincent MAHE

Comité départemental de Maine-et-Loire de canoë-kayak :

M. le président du CDCK ou son représentant

**3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements intéressés (7 membres)**

- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant